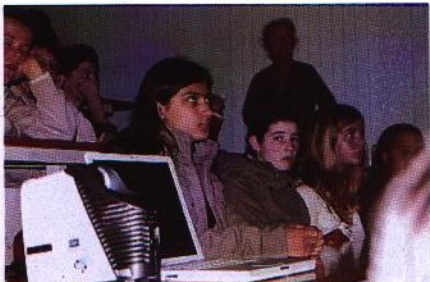


# INTERNET ET SES DANGERS : ÇA S'APPREND AU COLLÈGE

Internet est à la fois ange et démon. C'est un outil formidable pour communiquer, s'amuser et s'informer sur plein de sujets. Mais son utilisation n'est pas sans danger, surtout pour les plus jeunes d'entre nous. Les écueils sont connus : téléchargement illégal, sites pornographiques, individus mal intentionnés qui tentent d'entrer en contact avec les adolescents via les messageries instantanées... Pour les mettre en garde, certains établissements scolaires font appel à une société de conseil dans le cadre de l'opération « Un clic-Délicat ». Hier, Nicolas Boccou a sensibilisé 250 élèves de 5<sup>e</sup> au collège du Sacré-Cœur. « Certains parents laissent faire leurs enfants, d'autres interdisent tout. Nous pensons que la bonne attitude se situe entre les deux », explique Jean-Pierre Daniel, directeur du collège. C'est la troisième année consécutive que cette opération est menée au sein de l'établissement.



La séance d'information sur Internet a retenu l'attention de tous les élèves, enfin presque

Collège du Sacré-cœur, 11 h. Deux classes de cinquième se pressent en rang serré devant l'entrée de l'amphithéâtre. L'atmosphère est détendue. Ce n'est pas un cours qui attend les élèves, mais une séance d'information sur Internet. La Toile, ils connaissent tous. Ils s'en servent pour s'amuser, mais aussi pour des travaux en lien avec les cours. « Le site de l'Ina, vous connaissez ? », demande Nicolas Boccou, l'animateur. Quelques bras se lèvent dans la salle. « Ce sont des archives », répond un élève sans pouvoir donner plus de précision. « Effectivement. C'est un site où vous pouvez trouver des vieux films susceptibles d'être utilisés en cours d'histoire, complète le maître de cérémonie. Ce genre de site est représentatif de ce qu'est l'Internet utile. »

## « Adulte » et « gratuit »

La démonstration se poursuit avec Wikipédia, qui semble plus familier aux élèves. « C'est quoi ? », demande Nicolas. « Une encyclopédie », répondent plusieurs d'entre eux. Première mise en garde de l'animateur : « C'est une encyclopédie qui est faite par les internautes. Il peut donc y avoir des erreurs. Pensez à comparer les informations avec d'autres sources », souligne Nicolas. L'animateur actionne ensuite sa télécommande pour faire apparaître un autre site au tableau. « Vous connaissez ? », questionne Nicolas. Dans la salle, certains se mettent à pouffer. L'en-tête du site est flanqué des mots « adulte » et « gratuit ». Le graphisme est typique d'une page pornographique, mais aucune image n'est montrée. « D'autres sites peuvent proposer des contenus beaucoup plus choquants, ajoute l'animateur. Ils sont souvent tenus par des gens peu scrupuleux qui peuvent, par ce biais, introduire des virus dans votre ordinateur. »

## « Le "peer to peer" vous connaissez ? »

Également dans le collimateur de Nicolas : les sites abritant des sectes et ceux qui prônent le recours à l'anorexie pour les adolescentes. Le spécialiste recommande aussi aux élèves d'utiliser la recherche avancée dans les moteurs de recherche pour éviter de tomber sur des sites au contenu douteux. « Le "peer to peer", vous connaissez ? », demande Nicolas. Dans les rangs de l'amphi, les « oui » et les « non » s'équilibrent. « Et E-mule, ça vous dit quelque chose ? » Surgit alors un bruissement qui en dit long sur la popularité du logiciel... « Que ceux qui pensent que c'est illégal lèvent le bras. » De nombreuses petites mains se lèvent, mais pas toutes. « Détenir le logiciel, ce n'est pas illégal. C'est l'utilisation que vous en faites qui peut ne pas l'être. Tout dépend de ce que vous téléchargez. » Et l'animateur de citer quelques exemples de chansons ou de film que les élèves seraient bien mal inspirés de se procurer. « Cette pratique est punie par trois ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende. À partir de 13 ans, un, vous pouvez être condamné par un tribunal, même si ce sont vos parents qui devront payer l'amende. » Nicolas Boccou zappe alors sur un site qui propose du téléchargement légal. « C'est gratuit, mais ce ne sont pas des artistes connus. Mais qui sait, ce sont peut-être les chanteurs que vous entendrez dans deux ou trois ans sur les grandes radios... » « Comme Camille », lance un élève manifestement au courant. Tout n'est pas perdu !

## Le Télégramme

Article publié le 14/11/2007